



La Roquebrussanne

DEPARTEMENT DU VAR

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID : 083-218301083-20240209-DDM\_2024\_04-DE



# DECISION N°2024/04

## ***Signature d'un contrat d'abonnement d'entretien chauffage/climatisation à l'école élémentaire Fernand REYNAUD***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous, Michel Gros, agissant en qualité de Maire de la commune de La Roquebrussanne,

EN VERTU de la délibération 2020/14 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégations consenties par la Conseil Municipal au Maire au sens de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, 'pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget'

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'un contrat d'abonnement d'entretien chauffage/climatisation

CONSIDERANT la proposition de contrat d'abonnement d'entretien présentée,

## **DECIDONS**

Article 1 : De signer le contrat d'abonnement d'entretiens chauffage/climatisation avec TNT PACA (SAS Baou), ZI Toulon-Est, 39 rue Marcellin Berthelot, BP 70115 LA GARDE, 83079 TOULON CEDEX 9

Article 2 : Le contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 24 mois et est renouvelable trois fois par reconduction expresse. Le montant du contrat de maintenance s'élève à 782,00 HT par an.

Article 3 : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : D'informer le Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, de la présente décision.

Fait à La Roquebrussanne, le 08 février 2024

Le Maire,  
**Monsieur Michel GROS**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

Certifié exécutoire :

Reçu en préfecture le :

Publiée le :

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le



ID : 083-218301083-20240209-DDM\_2024\_04-DE

